

**ASSOCIATION POITOU-CHARENTES DES AUDITEURS DE
L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE**

Procès-verbal

COMITÉ DIRECTEUR

Samedi 7 décembre 2019 à 9 h 00

Restaurant le Cheval Blanc – 8 Rue Gambetta – 79400 Saint-Maixent-l'École

Présents (15) : Mark BILLOT (79), Daniel BIRON (86 - *Trésorier*), Christian CHAUVET (17), Jean-Claude DUCHET (16 - *Président*), Dominique FAURE (16), Marc FIARD (86 – *Secrétaire général*), Bernard FONTAINE (79), Catherine HERAULT (17), Jean-Louis LOBSTEIN (79), Pierre MENANTEAU (16), Paul MORIN (17), Philippe MOUNIER (17), Henri SCIARA (86), Charles THOMAS (86), Jean-Pierre VANOYE (79).

Excusés (4) : Bernadette GRIGNON (17), Aïda JAAFAR (86), Damien DJANIKIAN (86), Didier SPELLA (17).

Invités (5) : Mathieu BERETTI (79), Jean-Louis LINOSSIER (79), Muriel OUVRARD (16), Denis ROUSSEL (79), Pascal WIERZBICKI (79).

Le **Président** ouvre la séance en invitant le comité directeur (**CoDir**) à rendre hommage aux membres de l'association et aux militaires décédés ou blessés en service.

I- Approbation du procès-verbal du CoDir du 28 septembre 2019.

Le comité adopte à l'unanimité le procès-verbal du CoDir du 28 septembre 2019 (*procédure du silence*).

II- Conseil d'administration de l'Union-IHEDN.

Henri SCIARA fait le compte-rendu express de la réunion du Conseil d'administration de l'Union-IHEDN, le 3 décembre 2019 à l'École militaire (*salle Athéna*) – Paris.

Synthèse des thèmes abordés :

1. **Point sur la situation financière** de l'Union-IHEDN suite à l'Audit financier. Le constat est qu'une diminution sensible du nombre des adhérents génère une baisse inquiétante des cotisations donc des recettes. Des mesures sévères sont préconisées afin de réduire le déficit.
2. Redéfinir la **vocation statutaire** de l'Union-IHEDN.
3. Phase de test pour **l'annuaire électronique**.
4. Clarification concernant les subventions au profit des **Trinômes académiques**.
5. Avancement des travaux de la **Commission Cyberstratégie** et difficultés de positionnement.
6. Montée en puissance du **Service national universel (SNU)** en 2020.
7. Débat sur le **rôle du délégué général**.

Ce compte-rendu fait l'objet de l'**Annexe 1**.

III- Projet de l'AR-1 sur le fonctionnement et l'organisation de l'AR-18.

III-1 Évolution de l'Union-IHEDN. La position des comités concernant la restructuration des Associations Régionales et de leurs comités départementaux est jointe en annexe :

- **Annexe 2** : Position du Comité Charentais
- **Annexe 3** : Position du Comité Aunis-Saintonge
- **Annexe 4** : Position du Comité Deux-Sévriens
- **Annexe 5** : Position du Comité Pictavien

III-2 Éléments de discussions au sein des comités.

Paul MORIN soulève des inquiétudes quant à toute forme de rattachement à Bordeaux dont les modalités pratiques vont complexifier nos actions :

- Participation à des réunions dans une ville très difficilement accessible dont on ne sait jamais à quelle heure on arrive même en prenant des délais de route au-delà du tolérable.
Pour le retour, la problématique est la même.
- Problème de stationnement des véhicules (*parkings payants, ...*) alors que dans la configuration actuelle, nous rejoignons nos lieux de réunions rapidement et sans aucune autre entrave.
- Au-delà, il se voit mal se rendre à un CoDir par exemple à Bayonne, etc.
- Au global, personnellement, il souhaite inscrire ses actions dans le couple « Proximité-Efficacité » et il ne croit pas que la nouvelle organisation qui nous est proposée, aille vraiment dans cette direction.

Christian CHAUVET, à titre personnel, suggère que l'Union, avant d'augmenter les cotisations, fasse un effort significatif afin de diminuer drastiquement son train de vie financé par les AR.

Christian CHAUVET, toujours, propose que l'Union-IHEDN se transforme en une unique association nationale, avec des auditeurs et des membres associés et non plus une fédération d'associations.

- **Niveau local** : Comités locaux (*autour du département*), disposant d'une organisation autonome avec un bureau dont un trésorier. Le comité départemental étant la cheville ouvrière de base avec le Préfet comme interlocuteur et participant aux actions locales :
 - Rallyes citoyens en liaison avec le Trinôme académique donc le Recteur.
 - SNU au niveau du centre de gestion départemental en liaison avec le DASEN, donc, encore la structure préfectorale.
 - Information Défense des élus en appui au DMD, donc toujours le préfet du département.
- **Niveau régional** : le comité départemental au siège d'une région prend l'appellation de comité régional. Pas de liens hiérarchiques avec les comités départementaux, seulement une coordination des activités de niveau régional.
- **Niveau central** : le siège de l'Union.

Christian CHAUVET suggère enfin, dans la cadre du *statu quo* envisagé, de créer un comité d'entente informel entre les trois associations régionales de la Nouvelle-Aquitaine mais doté d'une charte de fonctionnement, afin de définir les modalités de représentation interne et externe.

Marc FIARD résume la position du Comité de la Vienne :

Après avoir fait le constat de l'importance de l'échelon départemental au regard des actions menées avec succès, le comité de la Vienne n'est pas opposé à faire de Bordeaux l'échelon d'échange régional tant que les échanges départementaux demeurent au niveau des comités composant l'AR-18, dont le maintien s'impose par ailleurs, en tant que structure juridique.

III-3 Projet de motion proposée par Dominique FAURE au nom du Comité Charentais (C-16).

« **L'AR-18 demande :**

- 1 - l'adoption de mesures correctives à la suite des bilans financiers ;
- 2 - l'annulation de l'augmentation du montant des cotisations, cet aspect étant prioritaire ;
- 3 - l'information précise de la situation financière exacte de l'Union-IHEDN.

À ces divers aspects, peuvent être ajoutés des requêtes concernant une modification profonde du statut actuel (*mode d'élection du président, réorganisation de la gouvernance...*). »

III-4 Position officielle de l'AR-18 présentée par Jean-Claude DUCHET.

Après lecture par Henri SCIARA, administrateur de l'Union-IHEDN, d'un compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration de l'Union-IHEDN en date du 3 décembre 2019.

Après avoir constaté que le Conseil d'administration de l'Union-IHEDN n'a délibéré le 3 décembre 2019 sur aucune question intéressant le fonctionnement et l'organisation des associations régionales.

Après avoir entendu en leurs observations Philippe MOUNIER, Christian CHAUVET, Dominique FAURE, Daniel BIRON et Jean-Claude DUCHET.

Après avoir pris connaissance par la lecture qui en a été faite par le secrétaire général des motions des quatre comités de l'AR-18, lesquelles avaient été par ailleurs distribuées préalablement à la présente séance du Comité directeur,

Le Comité directeur a décidé de maintenir le *statu quo* quant au fonctionnement et à l'organisation de l'AR-18, sans exclure pour autant toute réflexion prospective sur la question.

IV- Questions et Points divers.

Trinôme académique :

- **Catherine HERAULT** fait le compte-rendu de la 32^{ème} rencontre des trinômes académiques, le 22 novembre 2019 à l'Hôtel des Invalides – Paris.

Ce compte-rendu fait l'objet de l'**Annexe 6**. Il est très important pour ceux qui veulent mieux connaître les contours de l'action des Trinômes académiques.

Synthèse des interventions :

1. Les **Trinômes académiques** : un ancrage historique et mémoriel du soutien à l'enseignement de défense. Dont un rappel des trois derniers textes référents des actions du Trinôme.
 2. Le **Service national universel** (SNU) et la loi cadre prévue fin 2020.
 3. Le **Prix Louis Quinio**, dont le 2^{ème} prix est décerné à l'AR-18. Présentation du diplôme.
 4. « **Enseigner De Gaulle** ». L'année 2020 sera marqué par de multiples commémorations.
- **Muriel OUVRARD** demande au CoDir d'accorder une subvention pour un bus pour la formation des enseignants dans le cadre de la journée de formation inscrite au plan académique de formation, le 6 février prochain. **Le codir accorde la subvention.**
 - **Muriel OUVRARD** a participé, dans le cadre de sa mission, à la rencontre des représentants trinôme départementaux organisée par Madame **Claude SEGURA**, IPR (*Inspecteur pédagogique régional*) et référente académique Trinôme. Point sur l'organisation de la journée 2020 et mis en place du projet pour 2021 dont le thème sera le SNU.

VI- Agenda.

- 18 janvier 2020 : CoDir à Angoulême ou Mornac (16).
- 18 avril 2020 : CoDir et AG à Rochefort (17), le matin avec le repas au cercle en suivant.
- 27 juin 2020 : CoDir à Poitiers (86).
- 28 novembre 2020 : CoDir à Saint-Maixent-l'École (79).

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé, le **Président** clôture la séance.

Marc FIARD

Secrétaire général

ANNEXE 1

Compte-rendu express de la réunion du Conseil d'administration de l'Union-IHEDN le 3 décembre 2019 à l'École militaire (salle Athéna) – Paris.

I- Point financier sur la situation de l'Union.

- **Constats** : baisse des cotisations, actuellement 6.250 auditeurs (*perte de 600 auditeurs depuis 2016*). Baisse des abonnements à la revue Défense. Or celle-ci abonde les recettes.
 - Appel aux AR pour prendre contact avec les nouveaux auditeurs issus des sessions régionales.
 - Changement d'attitude des nouvelles générations (*peu d'intérêt pour l'engagement associatif*).
 - Grande dispersion des cadres et baisse de candidats militaires mobilisés sur d'autres fronts.

- **Recettes actuelles de l'Union** :

- Cotisations des AR : **23,3 %**
- Abonnement à la revue Défense : **26,5 %**
- Subvention du ministère des armées : **30,8 %**
- Subvention IHEDN : **14,2 %** ; et divers.

Le compte de résultat fait apparaître un différentiel de l'ordre de **20.000 euros**.

- **Mesures préconisées pour réduire le déficit**:

- Limitation à quatre publications par an de la revue Défense (*son coût de réalisation toutes opérations confondues dépassant les prix du marché, un appel d'offres va être lancé*). Il semble, selon l'audit, que le prestataire de service ne respecte le contrat-rétrocession d'une partie des recettes publicitaires.
- Augmentation de **trois euros** sur la quote-part payée par les AR (*cette décision a été prise en AG*).
- Suspension des aides à la commission cyber depuis juillet 2019 : 9.000 euros versés entre 2018 et 2019 pas toujours justifiés.
- Limitation des frais de déplacement des AR ultramarines (*appel à la participation financière du ministère des Outre-Mer*).
- Réduction des frais de remboursement aux commissions - à ce sujet le CA demande d'informer clairement les AR sur les actions des commissions.
- Frais de déplacement à la journée des dirigeants réglés par les AR.
- Idem pour les frais de participation au forum (*seuls les intervenants seront remboursés*). Le prochain Forum aura lieu, à la mi-janvier en 2020 à Lorient.

II- Il convient en outre de redéfinir **la vocation statutaire de l'Union** et centrer son action sur les événements d'influence.

III- L'annuaire électronique entre dans une phase de test. La vérification des données se poursuit tenant compte de la réglementation sur la protection des données personnelles.

IV- Les trinômes académiques : concernant les subventions, on doit avoir une clarification de la restitution à l'union des sommes non utilisées par les AR. Un point est précisé, il n'existe pas de procédure officielle avec la DPMA qui permette à l'Union de garder ces sommes issues de subventions versées par l'État. Au vu du rayonnement du trinôme, les crédits de la DPMA sont en augmentation. Mais il n'est pas sûr que le **MinArm** suive compte tenu des charges extérieures.

V- Commission Cyberstratégie (40 membres) : Elle travaille sur la finalisation d'un livre blanc sur la cyberdéfense. Elle doit tenir compte que trois autres structures nationales sont opérationnelles : l'ANSI, le Comcyber et la Gendarmerie. Les cibles de ses conclusions à venir sont les TPE-les petites collectivités territoriales, les trinômes. En projet, un numéro spécial. Pour l'heure les facturations de la commission sont analysées sur leur pertinence. Une recherche de fonds extérieurs est lancée.

VI- Le SNU : montée en puissance voulue par les pouvoirs publics. Après l'expérimentation en 2019, objectif 2020 : 100 jeunes par département. Mais qui fait quoi ? Où ? Avec quels encadrants ? Avec quel budget ? Étude pour une convention interministérielle en cours.

VII- Enfin, débat sur le **rôle du délégué général** compte tenu qu'un poste de secrétariat a été supprimé (*Mme Lagrange*).

ANNEXE 2

Évolution de l'Union-IHEDN.

Restructuration des Associations Régionales et de leurs comités départementaux.

Position du Comité Charentais (C-16).

Les propositions qui suivent ont été établies en tenant compte de l'avis formulé par ceux qui ne participaient pas à la réunion, exprimé par courrier précédemment. Seuls deux membres n'ont pas donné leur avis au sujet de la réorganisation.

Les discussions ont envisagé deux sortes de situations :

1. Absences de directives de l'Union-IHEDN et de l'Institut [IHEDN].
2. Réorganisation imposée par directives l'Union-IHEDN – IHEDN.

I- Cas de l'absence de réorganisation - Statu Quo.

En l'absence de directives écrites de la part de l'Institut et ou de l'Union-IHEDN :

- Rejet de la tutelle de l'AR-1 Aquitaine.
- Conservation de la situation antérieure.
- Même fonctionnement de l'AR-18 avec ses prérogatives pleines et entières.

II- Cas d'une réorganisation obligée et imposée par l'Institut et l'Union-IHEDN.

2.1 Il apparaît vain et illogique de s'opposer au nouveau découpage administratif en 13 grandes régions.

2.2 Création de la grande région Aquitaine IHEDN - Proposition de statuts.

- **12 départements dans la région.** Un représentant par département (12) qui procèderait à l'élection du président de l'IHEDN Nouvelle-Aquitaine.
- **La représentativité** des départements ne serait pas liée au nombre des Auditeurs et Membres Associés.
- **Les départements** seraient les chevilles ouvrières de la nouvelle région.
- **Cela impliquerait** une dissolution de l'AR-18.
Il serait nécessaire de déposer les nouveaux statuts pour les comités départementaux qui deviendraient les interlocuteurs locaux des autorités administratives.
- **Ces comités** pourraient avoir une autonomie de gestion.

III- Constat.

- Lors des informations reçues dans le cadre de la réorganisation il apparaît que des difficultés financières sont évoquées, à la fois au sein de l'Institut et de l'Union-IHEDN.
- Si des problèmes surviennent notamment en ce qui concerne l'aspect financier, il est souhaitable de s'y attaquer le plus tôt possible et de trouver des solutions.

Évidemment nous sommes concernés au premier chef par la position de l'UA à ce sujet.

- Le Comité 16 propose une motion qui pourrait être adoptée lors du CoDir. Celle-ci serait adressée à l'Union-IHEDN.

Dominique FAURE – Vice-Président Charente (16)

ANNEXE 3

Évolution de l'Union-IHEDN.

Restructuration des Associations Régionales et de leurs comités départementaux.

Position du Comité Aunis-Saintonge (C-17).

Références :

1. CR de la réunion du 16 septembre 2019.
2. Rapport de la commission Audit de l'Union-IHEDN.
3. Lettres et messages de Monsieur Norbert LAURENÇON, président de l'AR-1

La présente note a pour objet de présenter la position du comité Aunis-Saintonge sur les possibilités d'évolution de l'Union-IHEDN. Sa rédaction fait suite à l'analyse des documents cités en référence et à une réflexion menée en commun au sein du comité.

I- Un constat préalable.

Le tableau dressé par l'audit est navrant, sans plus amples commentaires. Il est en outre manifeste que le pouvoir politique veut une simplification, et une diminution des coûts, de l'IHEDN. Le directeur de l'Institut exige, quant à lui, une révision de l'Union, et en particulier une adaptation à la nouvelle organisation régionale française.

L'Union doit donc se réformer, de la tête aux comités, pour survivre. Le comité Aunis-Saintonge n'a pas la prétention de refaire le siège de l'Union. Il ne traitera donc dans cette note que des niveaux régional et local.

II- La prise en compte des problématiques.

Le plus grand danger réside dans la création d'une nouvelle « usine à gaz ». On ne peut rajouter de feuille au mille-feuilles existant. Il est ainsi indispensable de renforcer le rôle de la base qui ne peut être que le niveau local (*départemental, voire bi-départemental en fonction des situations*).

Ceci exige, cependant, le maintien d'une **proximité** avec les centres de décision régionaux qui vont fatalement s'éloigner et demande d'**éviter toute absorption** du « petit » (*département*) par le « fort » (*région*). Une **autonomie** reste essentielle. Ceci exige, aussi, le maintien, et l'amélioration des relations avec les instances dirigeantes au niveau national qui se montrent souvent déficientes.

III- Les objectifs retenus.

Trois objectifs sont retenus :

- Le premier est la simplification de l'organisation.
- Le deuxième représente le maintien de trois niveaux uniquement : national, régional, local.
- Le troisième voit la reconnaissance et le renforcement du rôle des comités départementaux, actuellement inconnus des statuts.

Le principe d'unité d'action réunit ces trois objectifs en un seul :

« Améliorer l'efficacité et le rayonnement de l'Union. »

IV- Des propositions claires et précises.

4.1 Adopter le niveau régional des nouvelles régions.

4.2 Créer de nouvelles AR correspondant au nouveau découpage.

4.3 Réécrire les statuts de ces nouvelles AR pour faciliter la prise en compte des nouvelles missions des comités.

4.4 Renforcer les missions des comités (*ou toute autre dénomination à déterminer au niveau national*), mettant ainsi en place un véritable niveau, et un réseau, « **opérationnel territorial** », irradiant localement la notion de Défense :

- Renforcer, voire officialiser, les relations entre le comité, le préfet, le DMD et le DASEN.
- Faire rentrer le comité dans la chaîne de communication de la Défense.
- Continuer la mission du trinôme académique au sein du département (*rallyes citoyens, par exemple*).
- Participer, éventuellement, aux études du niveau national ou régional.
- Mener des études de niveau départemental pouvant correspondre à une demande du préfet ou du DMD.
- Assurer des contacts avec les élus et les conseils municipaux.
- Participer à la formation et au conseil des correspondants-Défense des conseils municipaux.
- Participer à la formation de la réserve citoyenne.
- Participer à l'encadrement du SNU départemental.
- Toute autre mission à déterminer, la liste n'est pas exhaustive.

V- Des besoins à honorer.

5.1 Mettre en place une autonomie financière du comité.

5.2 Revoir la composition des CoDir et l'inscrire façon précise dans les statuts, pour respecter les notions de proximité et d'autonomie et d'assurer la représentativité des comités.

5.3 Faciliter le recrutement en ne portant pas atteinte à la source de celui-ci (*les sessions nationale et régionales*).

5.4 Faciliter le recrutement d'adhérents associés, retraités mais aussi actifs.

5.5 Pratiquer une politique de mise en valeur des actions des comités.

VI- Des travaux à effectuer.

Ces propositions sont volontairement présentées à un niveau général. Il n'appartient pas à cette note de rentrer dans les détails de l'organisation et de la rédaction des statuts. Il conviendra pour cela de former les groupes de travail adéquats.

VII- Une idée à approfondir.

L'Union-IHEDN et le CIDAN ont des missions proches, parfois identiques. Ne serait-il pas judicieux de les rapprocher ?

Paul MORIN – Vice-Président Charente-Maritime (17)

ANNEXE 4

Évolution de l'Union-IHEDN.

Restructuration des Associations Régionales et de leurs comités départementaux.

Position du Comité Deux-Sévriens (C-79).

Le comité 79 lors de sa réunion de travail du mois d'octobre a examiné les propositions d'organisation des AR présentées au comité directeur (CoDir) du 28 septembre dernier par le représentant de l'AR-1.

Il nous paraissait que, si une évolution était demandée par l'Union-IHEDN, celle qui était présentée ce jour-là permettrait de préserver l'existant et les AR liées aux anciennes régions tout en assurant une coordination des associations existantes dans le cadre de la Nouvelle-Aquitaine, celle-ci étant confiée au président de l'AR du chef-lieu, donc l'AR-1, qui serait aussi l'interlocuteur naturel des autorités civiles et militaires de la grande Région.

Si une restructuration devait être demandée, elle devrait explicitement préciser quels sont les attendus de l'Union-IHEDN :

- Des associations d'auditeurs pour quoi faire, avec quels objectifs ?
- La promotion de l'esprit de défense et le rayonnement des associations régionales et des comités départementaux sont-ils toujours à l'ordre du jour ?

La réponse à ces questions faciliterait l'émergence d'adaptations structurelles pertinentes.

À ce jour, à l'échelon d'un comité départemental, il paraît urgent de resserrer les liens entre comités pour permettre à ceux-ci, dans le cadre d'une solidarité renforcée, d'être mieux à même de promouvoir l'esprit de défense.

Il serait plus urgent encore de créer ou recréer un dialogue constructif, ascendant et descendant, entre comités et l'Union-IHEDN pour que la « **base** » puisse comprendre à quoi elle sert, sous peine de désaffection dans ses rangs (*ce qui est déjà à l'œuvre malheureusement*).

Jean-Louis LOBSTEIN – Vice-Président Deux-Sèvres (79)

ANNEXE 5

Évolution de l'Union-IHEDN.

Restructuration des Associations Régionales et de leurs comités départementaux.

Position du Comité Pictavien (C-86).

À l'initiative du Premier ministre, il a été demandé au directeur général de l'IHEDN, le général de corps d'armée Patrick DESTREMAU, de réunir les 13 présidents d'associations d'auditeurs ayant une préfecture de Région sur leur territoire suite à la création des nouvelles régions. L'objet de cette réunion restreinte animée par le général directeur était de présenter la réorganisation de l'IHEDN voulue par Matignon.

Cette réforme ayant des conséquences territoriales sur la place actuelle des associations d'auditeurs a fait l'objet d'un compte rendu de l'Union-IHEDN où de vives réserves ont été émises.

Selon les propos de Mario FAURE, président de l'Union-IHEDN, « *la réunion s'est conclue sur des déclarations réciproques de bonne volonté qui ne masquent pas un profond désaccord avec le projet porté par l'actuelle direction de l'IHEDN* ».

CONSÉQUENCES POUR L'ASSOCIATION DES AUDITEURS POITOU-CHARENTES - AR18 ?

Le comité de la Vienne de l'AR-18, réuni le 6 novembre 2019 à Poitiers, a examiné sur le fond et dans sa forme les inéluctables conséquences d'un projet émis par Norbert Laurençon, président de l'association bordelaise (AR-1).

Voici l'appréciation de situation du comité.

I- État des lieux.

1.1 Relations avec l'extérieur.

Le comité 86 a pris acte que le président de l'association régionale de la région administrative (*Nouvelle-Aquitaine*) deviendrait l'unique correspondant de l'IHEDN (Institut) d'une part mais également des autorités militaires et civiles régionales. Cette disposition a été fermement souhaitée par la direction de l'IHEDN et rappelée par le Premier ministre, le 18 octobre 2019 devant la session nationale de l'IHEDN.

- À l'heure actuelle, l'AR-18 est en lien direct avec l'Union et si nécessaire avec l'Institut mais pas le département.
 - ➡ Donc ce contact direct avec l'Institut qu'il soit par le biais de l'AR-1 ou de l'AR-18 ne fait pas défaut à l'échelon départemental.
- De plus, le président de l'AR-1 est déjà, de par sa position géographique, l'interlocuteur des instances régionales à Bordeaux.
 - ➡ Donc ce n'est pas un point bloquant.
- En outre, le président de l'AR-18 ne va jamais à Bordeaux s'enquérir des idées et positions des autorités régionales Nouvelle-Aquitaine.
 - ➡ Donc là encore ce n'est pas un point bloquant.
- ➡ Le comité 86 admet donc cette subordination administrative qui faciliterait le lien avec l'IHEDN et l'Union.

1.2 Activités conjointes.

La plupart des activités de rayonnement des forces armées conduites à l'échelle départementale et auxquelles le comité 86 de l'AR-18 contribue, comme le rallye lycéens citoyens, les CDSG, ou encore le séminaire au profit des correspondants Défense des municipalités, n'impliquent pas l'échelon supérieur.

Seules certaines activités relevant du trinôme académique impliquent l'AR-18, qu'il s'agisse de servir d'intermédiaire financier pour la gestion budgétaire des aides de la DPMA, d'appuyer l'organisation des actions de formation des relais Défense, ou d'appuyer la journée sur l'engagement.

➡ La plupart des activités de rayonnement conjointes avec les armées se jouent à l'échelle départementale, alors que l'échelon supérieur soit l'AR18 ou l'AR-I ça ne change rien.

1.3 Activités propres à l'échelon départemental.

Les activités du comité 86 axées sur l'approfondissement des connaissances sur la Défense organisées au profit de ses propres auditeurs là encore ne concernent pas l'échelon supérieur.

➡ Les activités propres aux auditeurs du comité 86 se jouent à l'échelle départementale, alors que l'échelon supérieur soit l'AR-18 ou l'AR-I ça ne change rien.

1.4 Travaux de réflexion Défense.

Les conclusions des travaux de réflexion ou les études menées sur les thèmes fixés par l'Institut ou propres à l'AR-18 sont à l'heure actuelle directement transmis à l'IHEDN.

➡ Si les travaux du comité 86 servent l'IHEDN via l'AR-I, cela est sans conséquence négative. La seule crainte est que l'AR-I ne fasse pas remonter le ressenti de la Vienne.

1.5 Organisation administrative.

À l'heure actuelle, l'AR-18 comme l'AR-I sont des associations autonomes avec un bureau élu et un budget propre. Les auditeurs du comité 86 adhèrent à l'AR-18.

➡ Demain l'AR-I subsistera, qu'en sera-t-il de l'AR-18 ?

À quelle association devront adhérer les auditeurs de la Vienne, à l'AR-I, l'AR-18, ou le comité 86 ?

Comment sera géré le budget de ces associations ?

Le budget de l'AR-18 devra-t-il être versé à l'AR-I, rester à l'AR-18, ou être versé harmonieusement entre les 4 comités départementaux du Poitou-Charentes ?

II- Propositions.

Au regard des conclusions partielles ou des problématiques soulevées, le comité 86 souligne la capitale importance de l'échelon départemental.

Aujourd'hui toutes les actions menées avec succès par l'Union en local relèvent de ce niveau. Les interlocuteurs ne sont pas à Bordeaux mais à Poitiers pour les services de la préfecture ou les directions rattachées, pour le rectorat (DASEN), ou pour les partenaires (*gendarmerie, police, pompiers, ...*).

Demain, cela sera encore plus valable pour le SNU.

Le comité 86 ne voit donc pas d'inconvénient à ce que l'échelon d'échange régional voire national se situe à Bordeaux tant que les échanges départementaux restent au niveau du comité. Il préconise cependant le maintien de l'AR18 en tant que structure administrative.

Toutefois, si le choix du CoDir était de dissoudre l'AR-18, pour préserver ce rôle départemental, le comité propose la création d'un comité départemental sous la forme d'une association autonome administrativement (*loi 1901 ?*). Dans ce cas, il s'avèrerait utile de réfléchir au transfert budgétaire entre l'AR-18 actuel et les comités départementaux futurs.

Le comité 86 propose la tenue d'une réunion du CoDir AR-18 avant la réunion nationale de l'Union du 3 décembre afin d'arrêter une position pour le Poitou-Charentes et soumettre nos propositions, dans l'espoir que le sujet soit abordé le 3 décembre.

Marc FIARD – Vice-Président Vienne (86)

ANNEXE 6

32^{ème} rencontre des trinômes académiques le 22 novembre 2019

à l'Hôtel des Invalides – Paris.

Interventions de :

- G. Darrieussecq, Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Armées
- Général de brigade A. d'Andoque de Serière, Directeur du Musée de l'armée
- E. Geffray, Directeur de l'enseignement scolaire
- S. Mattiucci, Directeur de la mémoire et des archives
- M. Faure, Président de l'Union – IHEDN
- T. Lecoq, Inspecteur général de l'Éducation Nationale

Synthèse des Interventions :

1. Les Trinômes académiques : un ancrage historique et mémoriel du soutien à l'enseignement de défense.

Créés en 1987, les 33 trinômes académiques ont pour mission de développer et de faciliter l'enseignement de défense et de sécurité nationale à travers son histoire, ses enjeux, son patrimoine, tant auprès de la communauté éducative qu'en direction des jeunes. Placé sous l'autorité du Recteur, chaque trinôme regroupe des représentants du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse (MENJ), du ministère des Armées (MINARM), et de l'Union des associations d'auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale (UNION- IHEDN). Ces trois entités ont une destinée partagée : la même volonté de servir les valeurs de la France, qui se résume par le Triptyque : Mémoire / Histoire / Engagement dans le présent.

Les trois derniers textes référents des actions du Trinôme sont :

- Le protocole du 20 mai 2016
- La circulaire du 9 février 2017
- La convention du 22 novembre 2017.

Ces 32 ans de partenariats, qui incluent aussi le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation (MINAA), associent, pour chaque action, d'autres acteurs publics : associations, collectivités territoriales, gendarmerie, police, justice, etc... Plus de 1 000 projets sont soutenus par les trinômes et touchent environ 60 000 élèves chaque année, et sont en constante augmentation. Toutes les disciplines sont concernées, dont les arts et le sport. Ils s'inscrivent dans un devoir de transmission, de promotion d'un modèle de société humaniste, et de questionnement de la jeunesse.

Les actions des trinômes académiques font l'objet d'un soutien financier de la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des armées, après avis de la commission pour l'enseignement de défense (CPEDéf). Tout projet doit être en lien avec l'enseignement de la défense, incluant une assise historique, et une dimension mémorielle et citoyenne. La CPEDéf les évalue 3 fois / an, et octroie éventuellement une subvention ne dépassant pas 25% du budget global. Ses interventions portent sur les rallyes citoyens, les colloques, les formations, les concerts, les cadets de la défense, les journées des réservistes et tous cycles d'activités en lien avec son objet.

(Pour toutes demandes, se référer à la plateforme Educ@def).

2. Le Service national universel (SNU).

Placé sous l'autorité de l'éducation nationale, il a pour double objectif de contribuer à l'émancipation de la jeunesse, et de développer une culture de l'engagement civique et bénévole. Le SNU concerne tous les jeunes de 16 ans, scolarisés ou non, dans tous les dispositifs. Il est un des piliers du « **parcours citoyen** ».

Ce projet interministériel s'élabore en 3 phases :

- a) Cohésion en internat
- b) Mission d'intérêt général au plus près du territoire (MIG)
- c) Engagement volontaire dans 1 action entre 3 mois et 1 an.

Chaque région est dotée d'un comité de pilotage (COPIL) composé du Recteur, du Préfet, du DMD et d'un Délégué à la Direction régionale académique de la jeunesse, de l'engagement, et du sport (DRAJES).^{Nota 1} Une loi cadre est prévue fin 2020.

« **La mémoire est au cœur des actions des Trinômes** ». L'Office national des anciens combattants (ONAC) est mobilisé, au même titre que toutes les autres associations partenaires, sur 2 thématiques principales :

- a) La « Mémoire : ferment de l'engagement »
- b) Pourquoi et comment commémorer ?

Des missions d'intérêt général (MIG) ont été listées (246) et seront proposées aux jeunes concernés par le SNU. Le cadre de l'engagement volontaire ne peut se faire sans le support d'associations partenaires.

3. Prix Louis Quinio.

Louis Quinio, ex-Président de l'Union-IHEDN et cofondateur des Trinômes académiques avec Pierre Garrigue, Inspecteur général d'histoire-géographie, en 1987, a dit : « **L'esprit de défense n'est nullement une grâce d'état, mais œuvre d'éducation** ».

En hommage à ces grands hommes et pour promouvoir des actions de qualité, plusieurs prix sont attribués chaque année par l'Union-IHEDN dans le cadre des trinômes académiques.

En 2019, les lauréats sont :

- a) 1^{er} prix attribué à l'AR 10 (*Franche-Comté*)
- b) 2^{ème} prix attribué à l'AR 18 (*Poitou-Charentes*)
- c) 3^{ème} prix attribué à la Nouvelle Calédonie
- d) 1^{er} prix du Jury : Nice-Côte d'Azur
- e) 2^{ème} prix du jury : Créteil
- f) 3^{ème} prix du jury : Grenoble

4. « Enseigner De Gaulle ».

L'année 2020 sera marquée par des commémorations en l'honneur du Général De Gaulle puisque seront fêtés le 50ème anniversaire de sa mort, et les 80 ans de l'appel du 18 juin 1940.

L'histoire de la vie du Général De Gaulle s'inscrit dans l'Histoire enseignée. « **Il est homme de modernité et de liberté. En 1940, il fait l'histoire** ».

Dans son ouvrage « **Enseigner De Gaulle** », Tristan Lecocq nous présente trois aspects de sa personnalité : l'académique, le didactique, le pédagogue. « **La discipline n'est pas la seule loi possible ... la guerre est un devoir de conscience personnelle** ». Charles de Gaulle pose ainsi la question des limites du devoir et de la légitimité de l'acte de désobéissance.

Le musée de l'Armée des Invalides a créé un historial spécialement dédié à Charles de Gaulle. Une exposition riche de documents d'archives s'y tient depuis le 1er avril 2019 jusqu'au 26 juillet 2020.

2020 pour une pleine opérationnalisation au 1^{er} janvier 2021.

Nota 1 :

La circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019, énonce différentes mesures visant à renforcer l'efficacité de l'action de l'État, sur des compétences clarifiées et répondant pleinement aux attentes des Français.

Dans ce cadre, est notamment prévu que les missions exercées dans les services déconcentrés de l'État (DRDJSCS, DDCS) en matière de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative et de sports, et les moyens qui y concourent, soient transférés dans les services déconcentrés du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse afin de les mobiliser autour :

- d'une part, du **Service national universel** conçu comme un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire ;
- et d'autre part, de la notion de **continuum éducatif** entre les temps scolaire et périscolaire, entre les approches de l'éducation formelle et informelle notamment.

L'intégration de ces mesures sera progressive, au niveau des rectorats de régions académiques et des Directions départementales des services de l'Éducation nationale.

Ainsi, une Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) sera créée au sein de chaque rectorat de région académique, ainsi qu'un service dédié au sein de chaque DSDEN en préservant la dimension interministérielle de leurs actions et l'approche partenariale qui les caractérise.

Durant la phase de préfiguration, Nathalie Daussy travaillera à la mise en place des nouvelles structures qui seront installées dès le 1^{er} juin 2020 pour une pleine opérationnalisation au 1^{er} janvier 2021.